



G U I D E

D E L A

R E N T R É E

2010-2011



Comme chaque année, la rentrée scolaire est un moment important, tant pour les parents que pour les enfants qui vont retrouver l'école. Cette journée demande une organisation parfaite et un travail en amont important.

Avec le personnel du service de l'Éducation et nos collègues élus, nous nous employons à faire non seulement de cette journée mais surtout de l'année scolaire entière une réussite, pour que chaque élève aborde sereinement l'année scolaire.

Si l'éducation passe évidemment par un « investissement » humain – 450 agents de la ville accompagnent le travail des professeurs – pour favoriser la réussite des élèves en permettant un suivi au plus proche de chaque enfant, elle passe aussi par la mise à disposition de moyens matériels importants.

Aussi sommes-nous fiers de l'ouverture de quatre classes supplémentaires, dans notre lutte pour maintenir une qualité élevée du service public sur la commune et favoriser de bonnes conditions de travail pour les enseignants. Dans ce but, nous avons mis en place des moyens et du personnel supplémentaires et nous avons effectué des travaux durant l'été. La ville contribue à la promotion et à la défense des services publics trop souvent remis en cause au plus haut niveau de l'État.

Ainsi, deux classes de maternelle et deux classes élémentaires ouvrent cette année pour arriver à une moyenne de 25 élèves par classe en maternelle et de 26 élèves par classe en élémentaire.

De plus, des travaux importants ont été effectués dans les écoles, notamment dans les écoles Victor Hugo A et B où les cours ont été renouvelés et de nouvelles fenêtres posées, et l'école maternelle Mendès France où les peintures des classes, des sanitaires et des ateliers ont été remis à neuf.

Quant aux nouvelles technologies, de nombreuses classes sont déjà équipées en Tableaux Numériques Interactifs (TNI), ce qui fait de Clichy la ville la mieux équipée des Hauts-de-Seine. Les travaux d'installation vont se poursuivre dans les classes pendant les vacances scolaires et nous compterons 82 TNI d'ici la fin de l'année.

Par ailleurs, notre attention reste portée sur les rythmes scolaires et les actions périscolaires : des ateliers théâtre, sport, prévention routière, culture, découverte de l'environnement sont proposés aux élèves des écoles maternelles et élémentaires. Les projets d'écoles sont largement soutenus par la Municipalité.

Après la rentrée, nous associerons les équipes éducatives et les parents à nos réflexions pour que le développement de nos équipements scolaires accompagne celui de la Ville.

Nous devons aussi saluer les très bons résultats de nos lycées aux bacs et aux examens professionnels. Cela montre la qualité de toute la chaîne éducative à Clichy, de l'école maternelle à l'université, en passant par les écoles primaires, les collèges et lycées.

Si des problèmes subsistent bel et bien, nous maintenons notre cap et comptons bien appliquer notre programme. Pour faire un suivi, tout au long de l'année, nous éditerons « la lettre de l'Éducation », lien entre les différents acteurs de la scolarité, professeurs et parents.

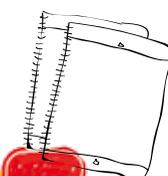
GILLES CATOIRE
Maire de Clichy-la-Garenne
Conseiller Général des Hauts-de-Seine

JEAN-CLAUDE MOINGT
Maire-adjoint délégué
à l'Éducation et à la Communication



- p-7 **Simplifiez vos démarches**
- p-8 Le guichet unique
- p-9 Tarifs
- p-11 **Le temps de l'école**
- p-12 Calendrier scolaire
- p-13 Adresses utiles
- p-14 Plan des écoles
- p-16 Écoles primaires
- p-17 Écoles maternelles
- p-19 Écoles élémentaires
- p-21 Établissements secondaires
- p-22 Enseignements spécialisés
- p-23 Aides financières
- p-23 Assurance scolaire
- p-25 Restauration scolaire

SOMMAIRE



- p-26 Travaux d'été dans les écoles
- p-28 ASEM
- p-28 Sécurité des enfants
- p-29 **Découvrir à l'école**
- p-30 Ateliers éducatifs locaux
- p-32 Informatique à l'école
- p-34 Tableaux numériques interactifs
- p-35 Culture à l'école
- p-36 Sport à l'école
- p-37 Ateliers de prévention santé
- p-38 **Avant et après l'école**
- p-39 Faire garder son enfant
- p-40 Aide aux devoirs
- p-41 Mercredis et vacances scolaires
- p-43 Votre élu vous reçoit



Clichy Unique

LIVRET D'INSCRIPTIONS
saison 2010-2011



Un lieu unique
pour vous simplifier la vie



www.ville-clichy.fr

www.ville-clichy.fr - rubrique Espace Famille

SIMPLIFIEZ VOS ÉMARCHES



Une seule adresse pour vous simplifier la vie...

Afin de simplifier les démarches administratives de la rentrée, la Ville a créé un Guichet Unique qui centralise l'information, les inscriptions et la facturation de toutes les activités proposées par la Ville.

Les services du Guichet Unique sont accessibles :

- > **par correspondance** grâce au livret d'inscriptions ;
- > **dans les mairies annexes** (1, rue Georges Seurat et 68, boulevard Victor Hugo)
- > **dans les locaux du Guichet Unique** au centre administratif (90 bis, rue Martre).
- > **sur internet grâce à l'Espace Famille :** clichy.espace-famille.net

Vous pouvez y consulter votre dossier, faire une simulation de votre quotient familial, payer vos factures en ligne. Les démarches d'inscription sont simples. Il suffit de consulter le livret d'inscription.

Pas de paiement immédiat : votre participation est calculée d'abord en fonction des pièces justificatives que vous fournissez (sauf pour les inscriptions annuelles concernant les loisirs). Une facture vous sera ensuite adressée pour chaque activité. **Votre participation financière est définie en fonction de votre quotient familial journalier.**

Calcul du quotient familial journalier :
(ressources mensuelles – charges mensuelles) / (2 + nombre d'enfants de moins de 20 ans) x 30

(Pour les cas particuliers, merci de vous renseigner auprès du service du guichet unique).

◆ **ATTENTION** ◆ Le quotient familial journalier est calculé pour l'année civile (il faut l'actualiser pour le 01 janvier 2011). Vous pourrez alors vous présenter dès le mois d'octobre avec votre feuille d'imposition de l'année 2009 afin de bénéficier d'un nouveau quotient familial pour l'année civile 2011. Ce dernier est révisable en cas de changement de situation familiale, sur présentation des justificatifs (acte de naissance, acte de décès).

Prochaine session de calcul du quotient familial : octobre/décembre 2010

Études dirigées, garderie, cours d'anglais, Ecole municipale des sports, conservatoire, ateliers beaux-arts, cours de hip-hop : **Tous les moyens de paiement sont acceptés :**
 Chèques – cartes bancaires – espèces (merci de faire l'appoint) – prélèvements automatiques – bons de vacances CAF et chèques-vacances pour les séjours – paiement en ligne, PASS 92. Une facture vous sera adressée suite à votre inscription.

CANTINE, GARDERIE ET ACCUEILS DE LOISIRS

◆ ATTENTION ◆

Les tarifs et modalités de paiement ont été adaptés aux revenus du plus grand nombre. De plus, ils peuvent évoluer au cours de l'année en fonction de la réglementation, des délibérations du Conseil Municipal ou du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles.

Restauration scolaire et accueils de loisirs (Tarifs applicables à la rentrée scolaire 2010)

Quotient familial	Restauration scolaire (coût d'un repas)	Accueil de loisirs (journée)
Moins de 2	0,41 €	1,04 €
2 à 3,99	0,73 €	1,57 €
4 à 5,99	1,04 €	3,24 €
6 à 8,99	1,25 €	3,68 €
9 à 11,99	1,87 €	5,17 €
12 à 16,99	2,39 €	6,38 €
17 à 21,99	3,12 €	8,08 €
22 à 25,99	3,54 €	9,08 €
26 à 27,99	4,16 €	10,70 €
28 et plus	4,44 €	13,30 €

☞ N.B. : les factures sont établies tous les deux mois en fonction du nombre de repas consommés par votre enfant ou du nombre de journées fréquentées dans les accueils de loisirs.

Septembre > octobre : facture en novembre
 Novembre > décembre : facture en janvier
 Janvier > février : facture en mars
 Mars > avril : facture en mai
 Mai > juin : facture en juillet

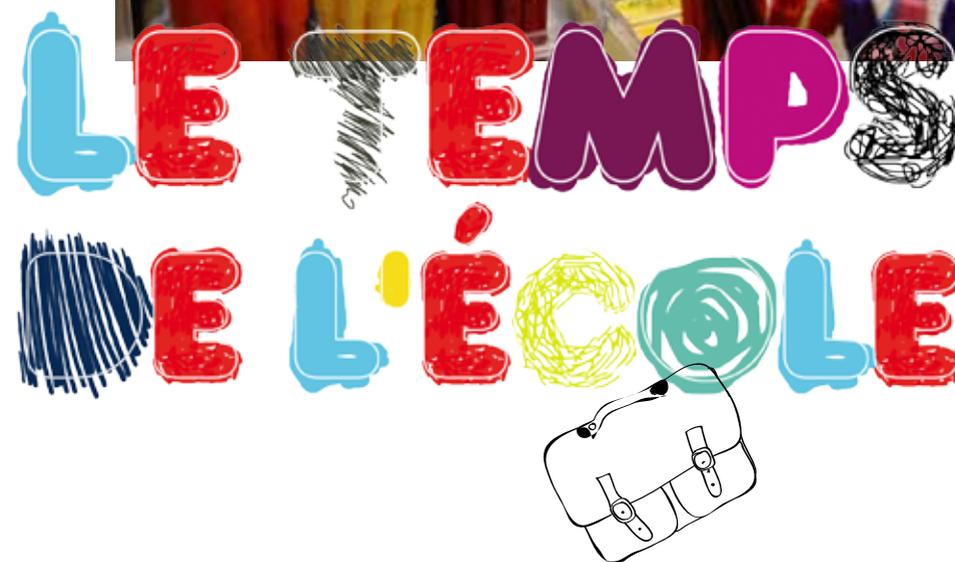
Garderie maternelle et élémentaire

Quotient familial	Garderie Maternelle et élémentaire	Garderie Maternelle et élémentaire	Garderie Maternelle soir	Garderie Maternelle soir
	Matin (3 à 4 jours)	Matin (1 à 2 jours)	Matin (3 à 4 jours)	Matin (1 à 2 jours)
0 à 3,99	0,94 €	0,47 €	3,66 €	1,83 €
4 à 5,99	0,94 €	0,47 €	3,66 €	1,83 €
6 à 8,99	0,94 €	0,47 €	3,66 €	1,83 €
9 à 11,99	1,32 €	0,66 €	5,14 €	2,57 €
12 à 16,99	1,32 €	0,66 €	5,14 €	2,57 €
17 à 21,99	1,58 €	0,79 €	6,22 €	3,11 €
22 à 25,99	1,58 €	0,79 €	6,22 €	3,11 €
26 à 27,99	1,86 €	0,93 €	7,42 €	3,71 €
28 à 31,99	1,86 €	0,93 €	7,42 €	3,71 €
32 et plus	2,02 €	1,01 €	7,96 €	3,98 €

Études dirigées (horaires : 16h30 – 18h)

Quotient familial	Par semaine	Participation journalière
	(3 à 4 jours de fréquentation)	(1 à 2 jours de fréquentation)
Moins de 2	2,08 €	1,04 €
2 à 3,99	4,16 €	2,08 €
4 à 5,99	5,50 €	2,75 €
6 à 8,99	5,90 €	2,95 €
9 à 11,99	5,90 €	2,95 €
12 à 16,99	6,32 €	3,16 €
17 à 21,99	6,32 €	3,16 €
22 à 25,99	6,74 €	3,37 €
26 à 27,99	6,74 €	3,37 €
28 et plus	7,60 €	3,80 €

☞ N.B. : Paiement des études dirigées : Pour chaque période, le paiement des études dirigées sera effectué d'avance pendant les vacances scolaires et dans les dix jours qui suivent le début de chaque période. Les jours d'études non effectués ne seront pas remboursés (sauf justificatif médical). Le paiement, après inscription préalable via le livret du Guichet Unique, devra être effectué par correspondance ou auprès du guichet unique.



CALENDRIER SCOLAIRE



*Ecoles primaires (maternelles et élémentaires)
Collèges
Lycées*

RENTRÉE SCOLAIRE

jeudi 2 septembre 2010

VACANCES DE LA TOUSSAINT

samedi 23 octobre 2010 au jeudi 4 novembre 2010

VACANCES DE NOËL

samedi 18 décembre 2010 au lundi 3 janvier 2011

VACANCES D'HIVER

samedi 12 février 2011 au lundi 28 février 2011

VACANCES DE PRINTEMPS

samedi 9 avril 2011 au mardi 26 avril 2011

VACANCES D'ÉTÉ

vendredi 1^{er} juillet 2011

Date de départ en vacances : après la classe du jour indiqué

Date de reprise des cours : le matin du jour indiqué

ADRESSES UTILLES

Direction de l'Éducation

Centre Administratif
92, rue Martre
Tél. : 01 47 15 32 46
Fax : 01 47 15 32 27
E-mail : vie.scolaire@ville-clichy.fr

Guichet Unique

90 bis, rue Martre 92110 Clichy
Tél. : 01 47 15 31 11
Fax : 01 47 15 98 03
E-mail :
guichetunique@ville-clichy.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi : 9H-12H30 / 14H-19H
Mardi : 9-12H30 / 14H-17H30
Mercredi : 9H-12H30 / 14H-17H30
Jeudi : (fermé le matin) 14H-17H30
Vendredi : 9H-12H30 / 14H-17H30
Samedi : 9H-12H

Inspection de l'Éducation Nationale

4^e Circonscription
École élémentaire Victor Hugo A
17, rue d'Alsace 92110 Clichy
Tél. : 01 47 39 78 22
Fax : 01 47 39 4 98
E-mail : 0922532c@ac-versailles.fr
Inspectrice : Mme Fabienne
Pétiard

Unions locales des parents d'élèves FCPE de Clichy

Tél. : 01 47 30 25 27 - 06 71 01 41 40
Fax : 01 47 31 38 59

Centre d'information et d'orientation scolaire

232, rue du Mesnil 92600 Asnières
Tél. : 01 47 98 92 00

Inspection Académique des Hauts-de-Seine

167/177, avenue Joliot-Curie
92013 Nanterre Cedex
Tél. : 01 40 97 34 34
Fax : 01 47 25 38 25

Rectorat de l'Académie de Versailles

3, boulevard de Lesseps
78017 Versailles cedex
Tél. : 01 30 83 44 44

La Ville engage plus de 450 personnes pour travailler auprès des enfants pendant le temps de l'école (avant et après l'école, pendant le repas ou pour l'entretien des bâtiments), les mercredis et les vacances scolaires (centres de loisirs et séjours). Sans eux, l'école ne serait pas tout à fait l'école.





ÉCOLES MATERNELLES

- 3 Annie-Fratellini**
29, avenue Claude Debussy
Tél. : 01 47 15 97 70
Fax : 01 42 70 35 12
E-mail : 092239oy@ac-versailles.fr
Directrice : Christelle Tournier
CM/CE : Sophie Coudert
DDEN : en cours de désignation
Directeur de l'accueil de loisirs :
Christophe Vanhulst
- 6 Jacques-Prévert**
20, rue des Cailloux
Tél. : 01 55 46 99 30
Fax : 01 42 70 21 14
e-mail :
092199on@ac-versailles.fr
Directrice : Karine Taouss
CM/CE : Ibrahim Tariket
DDEN : Thomas Urbiztundo
Directrice de l'accueil de loisirs :
Djamila Benyoub
- 4 Condorcet**
18/20, rue de Belfort
Tél. : 01 47 15 97 24
Fax : 01 41 27 08 29
e-mail :
0922134v@ac-versailles.fr
Directrice : Nadine Pelée
CM/CE : Roberte Dumas-
Marguery
DDEN : Thomas Urbiztundo
Directrice de l'accueil de loisirs :
Christelle Carridi
- 7 Jean-Jaurès**
5, rue René Vézuel
Tél. : 01 41 40 04 81
Fax : 01 47 39 29 81
E-mail :
0920560j@ac-versailles.fr
Directrice : Françoise Gros
CM/CE : Christian Garnier
DDEN : Danielle Rufin
Directeur de l'accueil de loisirs :
Ludovic Fouyer
- 5 Georges-Boisseau**
43-45, rue Georges Boisseau
Tél. : 01 41 40 04 90
Fax : 01 41 27 06 42
E-mail : 0921817a@ac-versailles.fr
Directrice : Pascale Raynal
CM/CE : Ansoumany Sylla
DDEN : Dalila Hamadache
Directrice de l'accueil de loisirs :
Mme Lamia Riahi
- 8 Jules-Ferry**
2, rue Dagobert
Tél. : 01 47 15 96 15
Fax : 01 55 90 12 32
e-mail : 0920478v@ac-versailles.fr
Directrice : Catherine Jumel
CM/CE : Neïla Hamadache
DDEN : Pierrette Cochard
Directeur de l'accueil de loisirs :
Farid Amara

ÉCOLES PRIMAIRE

(MATERNELLES
ET ÉLÉMENTAIRES)

- 1 Ecole Léopold-Sédar-Senghor**
17, rue Palloy
Tél. : 01 47 15 97 52
Fax : 01 47 15 97 58
E-mail : 0922569t@ac-versailles.fr
Directeur : Patrick Pasquelin
CM/CE : Sylvie Lemoine
DDEN : Bernadette Idiard
Directeur de l'accueil de loisirs :
Djazir Redjal
- 2 Ecole Toussaint-Louverture**
8, rue Bardin
Tél. : 01 47 15 98 30
Fax : 01 47 15 98 40
E-mail :
0922634n@ac-versailles.fr
Directrice : Pascale Poussier
CM/CE : Lalla-Zineb El Alaoui
Béchar
DDEN : Danielle Rufin
Directeur de l'accueil de loisirs :
Rodolphe AKNINE

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

9 Le Landy
55, rue Villeneuve
Tél. : 01 47 37 97 91
Fax : 01 47 39 37 51
e-mail :
0922453s@ac-versailles.fr
Directeur : Ludovic Bordes
CM/CE : Chloé Perreau
DDEN : Monique Urbiztondo

12 Pierre-Mendès-France
53, rue Gaston Paymal
Tél. : 01 47 15 96 64
Fax : 01 42 70 27 48
e-mail : 0922223s@ac-versailles.fr
Directeur : Claude Gardin
CM/CE : Pascal Mazoué
DDEN : Véra Barbier
Directrice de l'accueil de loisirs :
Nathalie Galliano

10 Louis-Pasteur
6, rue Ferdinand Buisson
Tél. : 01 47 15 96 41 – Fax : 01 47 37
03 46
e-mail : 0920489g@ac-versailles.fr
Directrice : Isabelle Sardon
CM/CE : Manuel Allamellou
DDEN : Robert Nègre
Directrice de l'accueil de loisirs :
Fatima Lebaillif

13 Sophie-Foucault
9, rue Foucault
Tél. : 01 47 30 73 08
Fax : 01 42 70 86 91
e-mail : 0922522s@ac-versailles.fr
Directeur : Kévin Boufflers
CM/CE : Catherine Bérégovoy -
Cottineau
DDEN : Pierrette Cochard

11 Marin-Fournier
11, rue Fournier
Tél. : 01 47 39 41 53
Fax : 01 41 27 07 70
e-mail :
0921669p@ac-versailles.fr
Directrice : Graziella Ténor
Hounsouke
CM/CE : Marie-Claude Fournier
DDEN : Léon Diop
Directrice de l'accueil de loisirs :
Malika Boussouf

14 Victor-Hugo
19, rue d'Alsace
Tél. : 01 47 15 96 70
Fax : 01 55 90 12 24
e-mail :
0920449n@ac-versailles.fr
Directrice : Mme Françoise Robin
CM/CE : Fawzi Benabdallah
DDEN : Robert Nègre
Directeur de l'accueil de loisirs :
Mustapha Ziata

15 Jean Jaurès
14, rue Antonini
Tél. : 01 47 15 95 93
Fax : 01 55 90 12 41
e-mail : 0921649t@ac-versailles.fr
Directeur : Pierre Roussel
CM/CE : Brenda Leïla Hadj-Jorioz
DDEN : France Dorléans-Colas
Directeur de l'accueil de loisirs :
Mohamed Loukil

18 Louis Aragon
9, rue Willy Brandt
Tél. : 01 47 31 57 05
Fax : 01 41 27 08 70
e-mail : 0922279c@ac-versailles.fr
Directrice : Isidora Lopez
CM/CE : Danielle Ripert
DDEN : Jean-Pierre Raynaud

16 Jules Ferry A
7, rue Dagobert
Tél. : 01 47 15 96 21
Fax : 01 55 90 12 31
e-mail :
0920207a@ac-versailles.fr
Directeur : Patrick Rabineau
CM/CE : Alain Fournier
DDEN : Monique Urbiztondo

19 Louis Pasteur A
4, rue Ferdinand Buisson
Tél. : 01 47 15 96 30
Fax : 01 55 90 12 30
e-mail : 0920213g@ac-versailles.fr
Directeur : Gérard Vinel
CM/CE : Manuel Allamellou
DDEN : Thérèse Beaussier
Directrice du centre de loisirs :
Geneviève Marcin

17 Jules Ferry B
2 bis, rue Dagobert
Tél. : 01 47 15 96 11
Fax : 01 55 46 03 69
e-mail : 0921259u@ac-versailles.fr
Directeur : Pierre Véraquin
CM/CE : Rodolphe Oppenheimer
DDEN : Solange Pulluard

20 Louis Pasteur B
2, rue Ferdinand Buisson
Tél. : 01 47 15 96 30
Fax : 01 47 39 25 12
e-mail : 0920337s@ac-versailles.fr
Directrice :
Mme Marie-France Michel
CM/CE : Mme Mireille Lambert
DDEN : Mme Chantal Ascoet
Directrice de l'accueil de loisirs :
Mme Geneviève Marcin

CM/CE : Représentant(e) du Conseil Municipal au Conseil d'École
CM/CA : Représentant(e) du Conseil Municipal au Conseil d'Administration
DDEN : Délégué(e) Départemental(e) de l'Éducation Nationale

21 Victor Hugo A
17, rue d'Alsace
Tél. : 01 47 15 96 82
Fax : 01 47 39 27 34
e-mail : 0920177t@ac-versailles.fr
Directeur : M. Jacques Kaluszka
CM/CE : Mme Annabel Galinié
DDEN : M. Roger Chauvin
Directrice de l'accueil de loisirs A
et B : Mme Sandrine Mansard

22 Victor Hugo B
21, rue d'Alsace
Tél. : 01 47 15 96 75
Fax : 01 55 90 12 61
e-mail : 0920301c@ac-versailles.fr
Directrice : Catherine Colin
CM/CE : Jean-Claude Moingt
DDEN : Solange Pulluard
Directrice de l'accueil de loisirs :
Sandrine Mansard

CM/CE : Représentant(e) du Conseil Municipal au Conseil d'École
CM/CA : Représentant(e) du Conseil Municipal au Conseil d'Administration
DDEN : Délégué(e) Départemental(e) de l'Éducation Nationale

ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES

LES COLLÈGES

23 Jean-Jaurès
1, rue René Vézuel
Tél. : 01 47 31 78 05
Fax : 01 47 31 17 84
Principale : Florence Leclère
CM/CA : Gilles Catoire, Lalla Zineb
El Alaoui Béchar, Aïssa Terchi et
Mireille Lambert

24 Vincent Van-Gogh
19, rue Gustave Eiffel
Tél. : 01 41 06 72 40
Fax : 01 47 31 83 40
Principal : Jean-Pascal Bru
CM/CA : Gilles Catoire, Jean-
Claude Moingt et Marie-Claude
Fournier

25 Jean-Macé
15, rue Gaston Paymal
Tél. : 01 42 70 08 11
Fax : 01 47 30 01 74
Principal : Christian Comes
CM/CA : Gilles Catoire, Sabrina
Bahmed, Alain Fournier et
Annabel Galinié

LES LYCÉES

26 Lycée Newton-ENREA
(École Nationale de
Radiotechnique et d'Électricité
Appliquée intégrée au lycée
Newton).
107, boulevard du Général Leclerc
Tél. : 01 41 06 78 78
Fax : 01 47 37 90 32
Proviseur : Ronan Durand
CM/CA : Ansoumany Sylla,
Jean-Claude Moingt et
Annie Mendez

27 Lycée René-Auffray
23, rue Fernand Pelloutier
Tél. : 01 49 68 90 00
Fax : 01 49 68 90 01
Proviseur : Jean-Pierre Vast
CM/CA :
Catherine Bérégovoy – Cottineau,
Régis Lang et Chloé Perreau
CM/CA :
Représentant(e) du Conseil
Municipal au Conseil
d'Administration



ENSEIGNEMENTS SPÉCIALISÉS

28 **Externat médico-pédagogique « Les Tilleuls »**

Pour les enfants déficients intellectuels de 3 à 16 ans
21, rue du Docteur Emile Roux
Tél. : 01 41 40 80 90
Fax : 01 42 70 00 46
E-mail : emp-tilleuls@apei-bs.com
Directrice : Corinne Le Fur

29 **Foyer Jean-Zay**

Maison d'enfants à caractère social.
Accueil des jeunes garçons de 13 à 17 ans
103, rue Martre
Tél. : 01 47 39 53 02
Fax : 01 42 70 00 46
Directeur : Daniel Guichou

Les Classes d'Intégration Scolaire (CLIS)

Les Classes d'Intégration Scolaire (CLIS) permettent l'accueil dans une école primaire ordinaire d'un petit groupe d'enfants (12 au maximum) présentant le même type de handicap.
Il existe 4 catégories de CLIS destinées à accueillir des enfants atteints d'un handicap mental : (CLIS1), d'un handicap auditif (CLIS2), d'un handicap visuel (CLIS3) ou d'un handicap moteur (CLIS4).

Les CLIS accueillent des enfants dont le handicap ne permet pas d'envisager une intégration individuelle continue dans une classe ordinaire mais pouvant bénéficier, dans le cadre d'une école, d'une forme ajustée d'intégration :

- enseignement adapté au sein de la CLIS,
- participation aux actions pédagogiques prévues dans le projet collectif de l'école,
- partage de nombreuses activités avec les autres écoliers.

À Clichy, il existe 3 CLIS élémentaires : Jules Ferry B, Victor Hugo B et Pasteur B.
Elles ont vocation à accueillir des enfants présentant des troubles importants des fonctions cognitives dont les origines et les manifestations sont très diverses : retard mental, difficultés cognitives électives, troubles psychiques graves, troubles graves du développement et du comportement.

AIDES FINANCIÈRES

L'aide à la rentrée scolaire

Elle est accordée, sous condition de ressources, par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) aux familles d'enfants scolarisés en école élémentaire et ne pouvant bénéficier de la prestation de rentrée scolaire de la Caisse d'Allocations Familiales.

Renseignements :
CCAS - 90 bis, rue Martre
Tél. : 01 47 15 31 41
e-mail : ccas@ville-clichy.fr
Horaires :
lundi au vendredi :
9h à 12h30 – 14h à 17h30
Fermé le jeudi matin.

Les bourses départementales

- Enseignement secondaire : elles sont destinées aux élèves scolarisés de la 3^e à la 1^{re} et domiciliés dans les Hauts-de-Seine.
- Enseignement supérieur : elles sont destinées aux étudiants âgés de moins de 26 ans et domiciliés dans les Hauts-de-Seine.
Les imprimés de demande sont à retirer au Conseil Général des Hauts-de-Seine :
Hôtel du Département
2-16, boulevard Soufflot
92000 Nanterre
Tél. : 01 47 29 30 31
Fax : 01 47 29 34 34
www.hauts-de-seine.net

ASSURANCE SCOLAIRE

Cette assurance est conseillée pour les diverses participations de l'élève aux activités scolaires, telles que les classes d'environnement, les sorties collectives, etc.

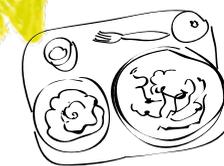
Deux types d'assurance sont à prévoir :

- la responsabilité civile qui couvre les dommages que peut causer l'élève
- l'individuelle accident corporel qui couvre les blessures ou accidents que l'élève peut s'infliger à lui-même ou à l'un de ses camarades.

Renseignements auprès de votre assureur ou des associations de parents d'élèves.



RESTAURATION SCOLAIRE



L'accès est réservé prioritairement aux enfants dont les deux parents travaillent. Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées pour les cas justifiés. Elles sont à demander auprès du Guichet Unique. (Demande téléchargeable sur le site www.ville-clichy.fr, rubrique Education – Vie scolaire.)

Les menus

Une attention particulière est portée à l'équilibre diététique et à la variété des menus. Ceux-ci, élaborés par une diététicienne, sont proposés et validés en commission des menus, instance partenariale qui réunit tous les trimestres élus, parents d'élèves, directeurs d'écoles, chefs d'équipe des agents des écoles, animateurs de la restauration scolaire, directeurs d'accueil de loisirs et agents des services municipaux concernés.

Sécurité alimentaire

La municipalité a fait insérer dans les contrats de fourniture de denrées alimentaires une clause relative à l'absence d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) et de la traçabilité des viandes, exclusivement françaises.

Projet d'accueil individualisé (P.A.I.)

Votre enfant est allergique aux fraises, aux arachides ou à la cannelle, vous avez peur qu'il mange à la cantine ? Que faire ?

Lorsqu'un enfant présente des allergies et/ou des intolérances alimentaires, la famille doit le signaler au Guichet Unique lors de l'inscription en restauration scolaire. Un projet d'accueil individualisé (P.A.I.) sera mis en place auprès de la direction de l'école. Ce P.A.I. est élaboré conjointement par le médecin traitant, le médecin scolaire, les parents, la direction de l'école, l'enseignant. Seront indiqués sur ce document d'éventuelles adaptations à apporter à la vie de l'élève durant son temps de présence à l'école. Il prendra effet qu'après avoir été signé par le Maire-adjoint délégué à l'Éducation.

Dans le cas d'allergie grave, un panier repas sera fourni par les parents afin de respecter le régime alimentaire de l'enfant.





TRAVAUX D'ÉTÉ DANS LES ÉCOLES

Maternelle Georges Boisseau

- Fourniture et pose de cloisons vitrées composées de montants alu (sas école-bureau-centre de loisirs)
- Travaux de maçonnerie dans le sas de l'école
- Fourniture et pose de stores intérieurs (salles 3 et polyvalente)

Primaire Louis Aragon

- Remplacement de deux portes en bois des toilettes (côté cour)
- Remplacement de trois robinets thermostatiques

Primaire Léopold Sédar Senghor

- Réfection du local poubelle
- Pompage bac à graisse et dégorgement des canalisations
- Fourniture et pose de revêtement antidérapant nez de marche

Maternelle Pierre Mendès France

- Réfection des peintures des classes moyens et grands, des ateliers et des sanitaires
- Reprise de carrelage mural dans la cuisine

Maternelle Jacques Prévert

- Création d'une douche
- Rénovation des sanitaires classe 7
- Fourniture et pose de silicone en partie basse sur toutes les fenêtres donnant sur la cour
- Mise en peinture du dortoir et sanitaire de la classe 7

Élémentaire Victor Hugo A

- Fourniture et pose de 27 fenêtres PVC Reno Blanc
- Réfection de la cour

Élémentaire Victor Hugo B

- Installation d'un chauffage dans la salle des agents
- Création d'une VMC dans local de stockage
- Réfection de la cour

Élémentaire Louis Pasteur B

- Réfection des peintures dans l'office

Maternelle Condorcet

- Pompage bac à graisse et dégorgement des canalisations
- Mise en place de protection sur nez de marche (cour)

Élémentaire Jules Ferry A

- Remplacement du mur d'escalade dans le gymnase
- Remise en peinture des toilettes adultes du 1er et du 2ème étage
- Réfection des faux plafonds dans l'office

Élémentaire Jean Jaurès

- Dépose des cloisons existantes (salle des professeurs)
- Réfection des peintures de l'office et de la cuisine
- Réfection des entoilages couloirs 1er et 2ème étage
- Réfection des peintures du plafond dans la cage d'escalier central (3ème étage)
- Pompage bac à graisse et dégorgement des canalisations
- Réfection des peintures des classes du 1er et 2ème étage

Maternelle Jean Jaurès

- Rénovation des sols au R+1
- Remplacement de 50 robinets de radiateurs

Maternelle Annie Fratellini

- Réhausse des clôtures + pare ballons
- Fabrication sur mesure d'angle de mur dans la cour
- Réfection des peintures de la classe 6

Élémentaire Louis Pasteur A

- Remise en service de la classe située au 2ème étage

Élémentaire Jules Ferry B

- Pompage des bacs à graisse et dégorgement en amont et en aval des canalisations
- Reprise de carrelage mural dans l'angle du réfectoire

Maternelle Louis Pasteur

- Pompage bac à graisse et dégorgement des canalisations

Maternelle Jules Ferry Annexe

- Remise en service des 4 classes inoccupées



AGENTS SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES

Les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles sont les agents qui assistent les professeurs dans les classes des écoles maternelles en termes d'encadrement et d'accompagnement. Faisant partie intégrante de la communauté éducative, ils sont chargés de l'accueil, de l'animation comme de l'hygiène des enfants. Il s'agit d'un repère en plus pour les enfants qui découvrent l'école et

son fonctionnement et d'un véritable confort quotidien pour leurs professeurs.

La volonté de la Ville a été que chaque classe de petite section homogène se voit attribuer un ASEM dans le courant de l'année scolaire 2009/2010. La mise en place des ASEM s'est faite de façon progressive pendant cette année scolaire.

LA SÉCURITÉ DES ENFANTS

Aux abords des écoles

Les policiers municipaux assurent tout au long de l'année scolaire une surveillance au moment de la rentrée et de la sortie des classes :

- le matin à partir de 7h50 et de 11h20
- l'après-midi à partir de 13h10 et de 16h20

Ce dispositif permet d'assurer la sécurité des enfants aux abords des écoles.

Aux abords des collèges et lycées

Les unités d'éducation urbaine (UEU) sont composées de 13 médiateurs.

Ces agents de proximité qui travaillent par équipe de trois aux abords des établissements scolaires sont chargés de la prévention auprès des jeunes. L'action principale des médiateurs reste, aujourd'hui, leur participation à la lutte contre les violences scolaires, les incivilités et le racket, en assurant une médiation quotidienne aux abords des collèges Jean Jaurès, Jean Macé et Vincent Van Gogh, ainsi que les lycées Newton et Auffray.



ATELIERS ÉDUCATIFS LOCAUX

Les ateliers éducatifs locaux, ancien contrat éducatif local, concernent 568 enfants.

Depuis 2005, ce dispositif est proposé dans les écoles primaires de Clichy pour favoriser la réussite scolaire des enfants de grande section de maternelle jusqu'au CE2 et le développement de l'accès aux activités périscolaires des enfants en difficulté.

La ville se substitue à l'Etat pour les financer.

Quatre associations locales proposent un appui méthodologique et des ressources complémentaires pour encourager la réussite scolaire.

Quatre ateliers au choix, selon les écoles :

- informatique / expression artistique (arts plastiques, théâtre, danse) ;
 - échecs et jeux de stratégie / jouer avec les images et les mots / vidéos / contes
- (Les thèmes peuvent différer d'une école à l'autre.)

Après la classe, de 17h à 18h, deux fois par semaine

(CE1/CE2 : toute l'année scolaire, Grandes sections maternelles et CP : tout le second semestre.)

Inscriptions :

Dès la rentrée scolaire, se renseigner à l'école auprès du responsable du site pour une inscription définitive auprès du Guichet Unique.

Maternelle pour deux ateliers par semaine incluant le prix du goûter

Quotient familial	N° du tarif	Prix forfaitaire par période	Prix à la semaine
0 à 3,99	1	14,56 €	1,83 €
4 à 5,99	2	14,56 €	1,83 €
6 à 8,99	3	14,56 €	1,83 €
9 à 11,99	4	20,68 €	2,57 €
12 à 16,99	5	20,68 €	2,57 €
17 à 21,99	6	24,91 €	3,11 €
22 à 25,99	7	24,91 €	3,11 €
26 à 27,99	8	29,56 €	3,71 €
28 à 31,99	9	29,56 €	3,71 €
32 et plus	10	31,86 €	3,98 €

Élémentaire pour deux ateliers par semaine

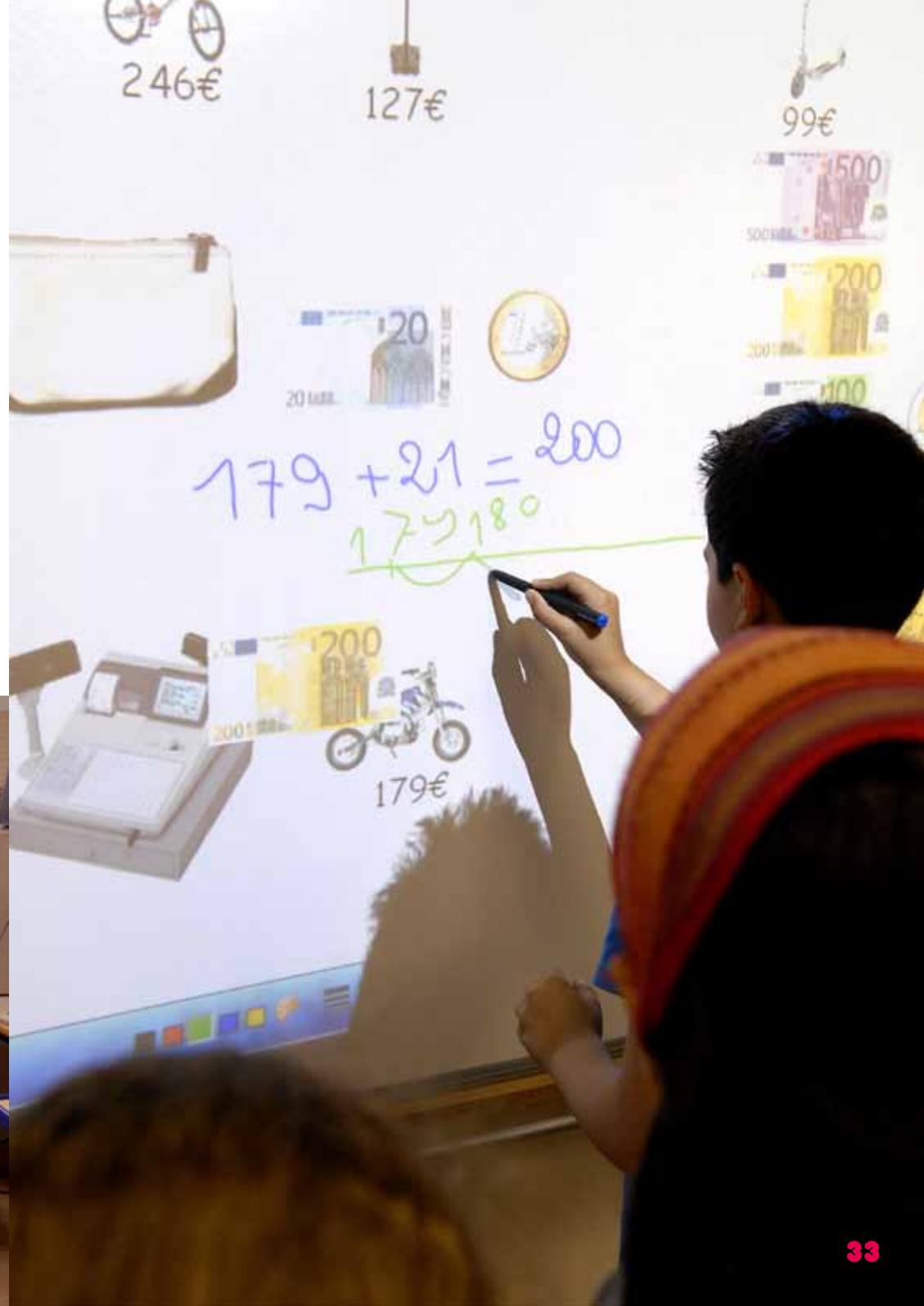
Quotient familial	N° du tarif	Prix forfaitaire par période
0 à 3,99	1	4,77 €
4 à 5,99	2	4,77 €
6 à 8,99	3	4,77 €
9 à 11,99	4	10,06 €
12 à 16,99	5	10,06 €
17 à 21,99	6	14,29 €
22 à 25,99	7	14,29 €
26 à 27,99	8	18,53 €
28 à 31,99	9	18,53 €
32 et plus	10	20,65 €

INFORMATIQUE À L'ÉCOLE



Dans la continuité du plan informatique, 1000ordis@l'école, les écoles élémentaires et primaires de la ville sont équipées, depuis avril 2004, d'un raccordement à Internet.

L'association « La Souris Verte » assure, en partenariat avec l'Éducation Nationale, un accompagnement et un enseignement des Technologies, de l'information et de la Communication adaptées à l'Éducation (TICE). Quarante-deux classes par an au maximum peuvent être accueillies durant trois modules d'une durée d'une heure environ.



TABLEAUX NUMÉRIQUES INTERACTIFS



Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un grand écran avec projecteur, sur lequel on retrouve tout le potentiel de l'ordinateur auquel il est relié.

A première vue, un simple tableau vierge sur lequel on écrit, on dessine, on efface...

Un stylet se substitue à la traditionnelle craie ou au feutre du tableau blanc pour l'élève. On l'utilise comme une souris.

On y retrouve des outils très pratiques comme les instruments de géométrie ou l'éditeur de fractions.

Le tableau numérique interactif permet de passer d'une matière à l'autre sans effacer : autant de « tableaux » (ou de pages écran) que d'élèves ou de matières.

Il permet l'affichage simultané d'un diaporama, d'une fenêtre Internet...

De plus, le professeur peut découvrir des zones du tableau au fur et à mesure de la leçon.

Il peut ainsi préparer à l'avance un problème et sa démonstration et ne dévoiler la réponse que plus tard alors qu'elle figure déjà sur le tableau.

L'année 2008/2009 aura vu l'installation de 42 tableaux numériques interactifs. Cet important effort a été poursuivi durant l'année scolaire 2009/2010 puisque 34 nouveaux tableaux sont venus équiper des classes élémentaires. Clichy offre ainsi un accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, à la pointe du modernisme.

CULTURE À L'ÉCOLE

Si l'école se veut facteur de réussite, elle se doit aussi d'être facteur d'ouverture sur le monde et les arts.

Ainsi, le Conservatoire Léo Délibes, la bibliothèque et le théâtre Rutebeuf accueillent régulièrement les classes des écoles de Clichy.

La Direction de l'Education et la Direction de la Culture s'associent également pour des projets en partenariat autour de grands thèmes.

L'année dernière, l'exposition « Ordres et Désordres », conçue avec des dessins d'enfants des classes maternelles et élémentaires, a connu un franc succès.

Cette année, c'est avec les marionnettes du Clastic Théâtre et la Direction de la Culture que des élèves de CM2 pourront prendre conscience de la nécessité de pro-

mouvoir le développement durable et que des élèves de 3^e, après le spectacle « Pan sur le Sida », participeront à un débat dans le cadre de la Journée Mondiale contre le Sida.

Les dispositifs « Ecoles et Cinéma », « Collèges au cinéma » et « Lycéens et Apprentis au cinéma » sont reconduits et permettent à plusieurs centaines d'enfants d'appréhender le 7^e art, sans oublier que l'ATE organise 121 ateliers trimestriels (théâtre, danse, conte, arts visuels).

Deux classes de collège et de lycée découvriront les coulisses du théâtre au Rutebeuf.

Ces projets et de nombreux autres prendront place dans l'emploi du temps de vos enfants et leur permettront découverte et plaisir.

SPORT À L'ÉCOLE

Le sport scolaire à Clichy est un enseignement dispensé dans les écoles élémentaires de la ville, les collèges et les lycées.

Au cours de l'année scolaire 2009-2010, les élèves des écoles élémentaires ont pu pratiquer du tennis, du judo, de la gymnastique, du tennis de table, du rugby, de la natation et des échecs via le contrat d'aménagement du temps de l'Enfance.

20 heures de cours ont été effectuées par des intervenants extérieurs issus des associations sportives de Clichy.

Dans les collèges et lycées, l'UNSS (Union Nationale des Sports Scolaires) se charge de cet enseignement. L'efficacité de son action repose sur un réseau d'enseignements d'éducation physique et sportive, dont les compétences offrent aux élèves qualité d'accueil et garantie pédagogique.

Ainsi, outre une initiation à la pratique de nombreux sports, ils organisent des rencontres sportives diversifiées accessibles à plus de 5 millions d'élèves.



ATELIERS DE PRÉVENTION SANTÉ

Pour sensibiliser les jeunes de 6-12 ans à la nécessité de préserver leur santé, des ateliers de prévention sont organisés au sein des établissements scolaires clichois :

Clichy Sourire, programme de prévention bucco-dentaire dans les écoles maternelles (participation de 1500 enfants).

Les Volontaires de la santé : ateliers hebdomadaires d'éducation à la santé pour les enfants scolarisés en élémentaire (CM1 et CM2). Pour inscrire votre enfant aux Volontaires de la Santé, participez à la réunion d'information qui se tiendra début septembre à la Maison du Bac (15, route d'Asnières).



FAIRE GARDER SON ENFANT

Afin de concilier vie professionnelle des parents et rythmes des enfants, les haltes garderie ouvrent dès 7h30 et proposent aux enfants une petite collation (fruits, viennoiserie, lait...).

Les garderies en écoles maternelles

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h20 avec une collation offerte et de 16h30 à 18h30 avec un goûter offert.

Les garderies en écoles élémentaires

Horaires : de 7h30 à 8h20 avec une collation offerte.
Elles fonctionnent dans toutes les écoles maternelles et élémentaires. Encadrés par des animateurs, les enfants commencent ou terminent leur journée dans la bonne humeur avec de nombreuses activités : jeux de société, sports, contes...

Les études dirigées en école élémentaire

Besoin d'un petit coup de pouce pour les devoirs ?
Dans les écoles élémentaires, une équipe d'enseignants aide votre enfant à apprendre ses leçons et à faire ses devoirs.

Horaires :
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h.
Ce service est disponible au choix 2 ou 4 jours par semaine.



AVANT ET

APRÈS

L'ÉCOLE



AIDE AUX DEVOIRS

Les Maisons de quartier proposent entre 17h et 19h selon les âges, une aide aux devoirs ou un soutien individuel.

Inscription dans la maison de votre quartier :

APA Fournier

Centre de loisirs

3, rue Gustave Eiffel

Tél. : 01 42 70 25 49

Jeunesse

11, rue Pierre Bérégovoy

Tél. : 01 47 31 53 05

Familles

1, rue des Droits de l'Homme

Tél. : 01 55 90 96 19

ARAI Chance Milly

Administration

11, rue de Paris

Tél. : 09 53 80 92 11

Fax : 01 55 90 25 96

Enfance

30, rue des Cailloux

Jeunesse, plus de 16 ans et 3^e âge

29, rue de Paris

Espace Mozart

13, rue Willy Brandt

Tél. : 01 47 15 94 20

Club Fanny

8, rue Fanny

Tél. : 01 47 39 08 32

Maison pour tous

14-24, rue Léon Blum

Tél. : 01 47 30 18 09

Fax : 01 47 56 19 15

MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

Accueil de loisirs

Musique, danse, jeux collectifs, sports, activités manuelles, informatique, spectacles, séjours (haras de Messelan, propriété communale)...

Les accueils de loisirs offrent à vos enfants des activités variées pour enrichir leur quotidien.

Toutes ces activités sont encadrées par une équipe d'animateurs sous la responsabilité d'un directeur.

L'accès aux accueils de loisirs est réservé en priorité aux enfants scolarisés (en maternelle ou en élémentaire) dont les deux parents travaillent ou sont en cours de formation.

Après avis de la commission de dérogation et en fonction des places disponibles, les enfants dont l'un ou les deux parents ne travaillent pas pourront également bénéficier de l'accueil de loisirs. La demande de dérogation est à faire au Guichet Unique ou dans votre mairie annexe en l'appuyant d'une lettre d'explication.

La ville de Clichy souhaite favoriser l'intégration d'enfants atteints de handicaps.

Pour ce faire, il suffit d'en informer le Guichet Unique lors de l'inscription ou de contacter directement le service Enfance (01 47 15 31 15) pour mettre en place un projet d'accueil individualisé. Dans les deux cas, vous serez reçu(s) par le responsable du service Enfance afin d'établir un projet d'accueil individualisé.



HORAIRES
Accueil de loisirs

Hors vacances scolaires

Mercredi uniquement
7h50-9h / 9h-16h30 / 16h30-18h30

Vacances scolaires

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30.
Accueil le matin de 7h50 à 9h et départ le soir entre 16h30 et 18h30

Lieux

Le lieu d'accueil est défini en fonction de la scolarisation des enfants et du nombre de places disponibles dans chaque centre.

Tarifs

Les tarifs sont déterminés par le quotient familial journalier et peuvent être modifiés en cours d'année par délibération.

Comment s'inscrire ?

> compléter le formulaire détachable en fin du livret d'inscription du Guichet Unique. Au verso, cocher l'activité « Accueil de loisirs » et les jours de fréquentation désirés (mercredi et/ou vacances) ;
> joindre l'ensemble des documents demandés à votre dossier ;
> une fiche d'inscription sera envoyée en retour, à présenter au directeur de l'accueil de loisirs le premier jour de l'activité.



Jean-Claude Moingt,
Maire-Adjoint délégué à
l'Education et à la Communication

*vous reçoit
à l'Hôtel de Ville
chaque lundi sur rendez-vous.*

Lalla-Zineb ELALOUI BECHARD,
Conseillère Municipale en charge de
l'Enfance et des séjours de vacances

*vous reçoit à l'Hôtel de Ville
sur rendez-vous.*

**Merci de prendre rendez-vous
auprès de la Direction de l'Éducation
au 01 47 15 31 25**





GUIDE

DE LA

RENTRÉE

2010-2011